



GUIDE PRATIQUE

Bienvenue dans l'enseignement supérieur en Europe

Version 2.0 | 5 décembre 2017



Ce document est sous licence [Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International License](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/).



VINCE | Validation pour l'inclusion de nouveaux citoyens en Europe
580329-EPP-1-2016-1-BE-EPPKA3-IP1-SOC-IN
Project coordonné par [eucen](http://eucen.eu) | vince@eucen.eu

Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union



Le soutien de la Commission européenne à la production de cette publication ne constitue pas une approbation du contenu, qui ne reflète que le point de vue des auteurs. La Commission ne peut être tenue responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'elle contient.

Introduction

Ce guide pratique vise à aider les professionnels de l'enseignement supérieur qui reçoivent des candidatures de réfugiés (ou de migrants dans une situation assimilable à celle d'un réfugié) souhaitant commencer ou poursuivre des études supérieures dans leur établissement.

Ce document présente les questions fréquemment posées par les migrants à propos de l'enseignement supérieur et apporte des réponses. Les FAQ se répartissent en trois catégories :

- Informations générales sur l'enseignement supérieur en Europe
- Conditions d'admission et financement
- Information sur la vie étudiante

Dans certains cas, les réponses portent sur des questions relatives à l'enseignement supérieur en Europe et concernent directement tous les professionnels européens de l'enseignement supérieur. Les réponses à d'autres questions dépendront du pays et/ou de l'établissement où se trouve le professionnel de l'enseignement supérieur. Toutes les réponses sont volontairement générales ; pour obtenir des informations et des sources plus détaillées, ce document propose des liens vers des ressources en ligne. Le professionnel de l'enseignement supérieur peut utiliser les questions et les réponses comme bon lui semble et pourra, s'il le souhaite, personnaliser les réponses en fonction de son pays/établissement.

On trouvera également à la fin du document la liste des liens vers des sites internet et/ou les documents utilisés lors de la rédaction de ce guide qui peuvent servir de référence.



Informations générales sur l'enseignement supérieur en Europe

Q : Comment fonctionne le système européen d'enseignement supérieur ?

R : Auparavant, les étudiants commençaient leurs études supérieures en Europe à l'âge d'environ 18 ans, après avoir terminé leurs études primaires et secondaires. Pour être admis dans les établissements d'enseignement supérieur ou post-secondaire, les étudiants devaient passer des examens. Les examens eux-mêmes ainsi que la procédure d'admission différaient – et dans une certaine mesure difféèrent encore – d'un pays à l'autre. Le système d'enseignement supérieur lui-même était également différent d'un pays à l'autre ; le niveau, la durée des cours, les types de cours, les titres universitaires, etc. variant en fonction des traditions historiques de chaque pays.

Ces dernières années, deux changements majeurs ont transformé le système d'enseignement supérieur en Europe :

1) Le Processus de Bologne

Le **Processus de Bologne** a été introduit pour harmoniser l'enseignement supérieur en Europe. Le processus a été baptisé en l'honneur de l'Université de Bologne en Italie, où la Déclaration de Bologne a été signée par les ministres de l'éducation de 29 pays européens en 1999.

Le Processus de Bologne propose un système d'enseignement supérieur à trois niveaux dans la plupart des pays européens :

Le premier niveau (le plus bas) est la **licence**, le plus souvent d'une durée de trois à quatre ans.

Le deuxième niveau est le **master**, généralement d'une durée d'un à deux ans.

Le troisième et dernier niveau est le **doctorat (PhD)** qui est généralement assez spécialisé et peut durer entre deux et cinq ans.

Dans la plupart des pays anglophones, le titre du diplôme, par exemple *Bachelor of Arts* (BA), ou *Master of Science* (MSc), est placé après le nom du titulaire. De même, dans les pays anglophones, on appelle « Docteur » (Dr) une personne titulaire d'un doctorat.

Les **avantages de ce système**, c'est qu'il est désormais plus facile de faire valoir les diplômes d'un pays européen pour postuler à un emploi ou à une formation dans un autre. La compatibilité accrue entre les systèmes éducatifs facilite la mobilité des étudiants et des demandeurs d'emploi en Europe. Dans le même temps, les réformes de Bologne contribuent à rendre les universités et les établissements d'enseignement supérieur européens plus compétitifs et plus attrayants pour le reste du monde.

Les pays de l'UE reconnaissent également un système de notation appelé Système européen de transfert et d'accumulation de crédits ou **ECTS**. Une année universitaire correspond à 60 crédits ECTS, qui sont normalement équivalents à 1500-1800 heures de travail, permettant ainsi le transfert et le déploiement du dispositif dans toute l'Union européenne.

Davantage d'informations sur le système de Bologne peuvent être trouvées [ici](#).

Certains établissements d'enseignement supérieur en Europe proposent également des formations diplômantes dans diverses matières avec moins d'ECTS que pour les cours de niveau universitaire.



2) Apprentissage tout au long de la vie

Il est maintenant admis que l'apprentissage ne doit pas seulement concerner les jeunes personnes normalement scolarisées, mais qu'il peut toucher tout le monde, à toutes les étapes de la vie et pas seulement dans les établissements d'enseignement classiques. Dans l'enseignement supérieur européen, soutenu par l'Union européenne, cela signifie que les jeunes qui étudient désormais au niveau universitaire ne sont pas uniquement ceux qui ont réussi les examens d'entrée à l'université. La tendance est à l'augmentation du nombre d'étudiants adultes, des cours à temps partiel, des étudiants acceptés à l'université sans les diplômes habituellement requis et de la variété des méthodes d'enseignement

Pour en savoir plus sur l'**Apprentissage tout au long de la vie** dans l'UE, cliquez [ici](#).

Veillez noter que malgré les changements substantiels intervenus dans l'enseignement supérieur en Europe ces dernières années comme cela est mentionné ci-dessus, **des différences subsistent entre les pays** et les choses continuent d'évoluer. Chaque pays adopte ces principes à sa manière et il convient de vérifier les réglementations nationales chaque fois que cela est possible.

Q : Quels sont les différents types d'établissements d'enseignement supérieur en Europe ? Sont-ils tous officiellement reconnus ?

R : Il existe quatre grands types d'établissements d'enseignement supérieur en Europe :

- 1) Les universités (publiques et privées) – certaines proposent une offre de formation très diversifiée, d'autres sont spécialisées (ex. médecine, droit, commerce, etc.).
- 2) Les universités des sciences appliquées (publiques et privées ; ces établissements proposent généralement davantage de cours pratiques que les universités plus traditionnelles)
- 3) Les établissements de formation des enseignants
- 4) Les écoles supérieures et instituts spécialisés dans des domaines particuliers.

Pour savoir si l'établissement est **officiellement reconnu**, le ministère de l'éducation du pays visé est un bon point de départ. [Enic-Naric](#), une initiative conjointe de la Commission européenne, du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO fournit des informations sur la reconnaissance des qualifications académiques et professionnelles ainsi que des informations supplémentaires et une liste de pays – cliquez [ici](#).

Le Registre européen de l'enseignement supérieur (ETER) est une base de données des établissements d'enseignement supérieur en Europe et peut être consulté [ici](#).

L'[Association européenne de l'Université](#) (AEU) est l'organisation représentative des universités et des conférences nationales de recteurs dans 47 pays européens. L'AEU joue un rôle crucial dans le processus de Bologne et influence les politiques de l'UE en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. L'association soutient activement les étudiants et les universitaires avec le statut de réfugiés.



Q : Comment les qualifications des pays d'origine des migrants se comparent-elles à celles des pays européens ?

R : Essentiellement, le système d'enseignement supérieur en Europe est similaire à celui de la Syrie et de l'Irak. Dans tous les pays, l'obtention d'une **licence** prend généralement entre trois et quatre ans et celle d'un **master** un à deux ans, selon la matière étudiée.

Le tableau suivant présente une brève comparaison des diplômes universitaires sur la base des informations fournies par la [Kultusministerkonferenz – Zentralstelle für ausländisches Bildungswesen](#) de Bonn, en Allemagne :

Europe	Syrie	Afghanistan	Irak
Baccalauréat*	Bakalaria	Baccalauria	Baccalaureate Ilmiya ; Baccalaureate Adabiya
Licence	إجازة, الإجازة (Ejaza jameia/ Idjaza)	Licence	البكالوريوس (al-bakâlûriyyûs)
Master	الماجستير (Majesteer/Madjistir)	Master	الماجستير (al-mâjistîr)
Doctorat	الدكتوراه (Doctorah/Dukturah)	Doctor	دكتوراه (duktûra)

* Le nom des examens de fin d'études et/ou d'admission à l'université varie d'un pays à l'autre en Europe. Par exemple, les élèves du Royaume-Uni passent leurs *A Levels* ; en France, les étudiants qui entrent à l'université ont besoin d'un *Baccalauréat*, en Allemagne d'un *Abitur*, en Autriche d'un *Matura*...

Pour plus de renseignement sur l'enseignement supérieur en **Syrie**, cliquez [ici](#).

Pour plus de renseignement sur l'enseignement supérieur en **Afghanistan**, cliquez [ici](#).

Pour plus de renseignement sur l'enseignement supérieur en **Irak**, cliquez [ici](#).

Pour plus de renseignement sur l'enseignement au **Nigeria**, cliquez [ici](#).

Pour plus de renseignement sur l'enseignement au **Soudan**, cliquez [ici](#).

Pour plus de renseignement sur l'enseignement en **Iran**, cliquez [ici](#).

[Nuffic](#) est une organisation néerlandaise qui promeut l'internationalisation du système éducatif et fournit des informations complètes (en anglais et en néerlandais) sur les qualifications dans divers pays, en les comparant au système néerlandais, notamment pour la [Syrie](#) (décembre 2015), l'[Afghanistan](#) (novembre 2015), l'[Iraq](#) (janvier 2015), le [Nigeria](#) (mai 2017) et l'[Iran](#) (août 2015). Les documents comprennent des exemples de certificats et de diplômes.



Q : Comment le système éducatif menant à l'enseignement supérieur est-il organisé en Europe ?

R : La plupart des enfants dans les pays européens commencent l'**enseignement obligatoire** entre quatre et six ans et continuent jusqu'à l'âge de 15 à 19 ans. Ceci est réglementé individuellement par chaque pays.

Chaque pays a son propre système d'enseignement secondaire et ses propres conditions d'admission dans l'enseignement supérieur. Chaque pays est libre de définir le niveau d'enseignement secondaire nécessaire afin de garantir aux futurs étudiants l'admission à l'université. Pour plus d'informations, les futurs étudiants sont invités à consulter le règlement du pays et/ou l'établissement visé.

Pour une vue d'ensemble de l'Union européenne sur l'accès à l'enseignement supérieur dans chaque État membre, cliquez [ici](#). [Enic-Naric](#) fournit également [des informations pays par pays](#) (cliquez sur le pays à droite).

Wikipédia donne également un aperçu du système éducatif de chaque pays – cliquez [ici](#).



Conditions d'admission et financement

Q : Quelle est la procédure normale pour être admis dans l'enseignement supérieur ?

R : Cela diffère non seulement d'un pays à l'autre, mais aussi d'un établissement à l'autre. Certains pays, comme le Royaume-Uni, ont centralisé le système de candidature aux universités, tandis que dans d'autres, comme en Autriche, les étudiants postulent directement à un établissement, l'acceptation se faisant suite à des examens écrits, des entretiens ou l'étude de qualifications antérieures.

Un bon point de départ est le site web « [Study in Europe](#) » qui donne un aperçu général des cours, des modalités d'inscription et des tarifs. Wikipédia fournit également une vue d'ensemble par pays – cliquez [ici](#).

Notons qu'au cours des dernières années, des efforts ont été faits dans de nombreux pays européens pour encourager les adultes à étudier, même s'ils n'ont pas les diplômes requis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au guide « [Bienvenue à la validation](#) ».

Q : Y a-t-il des restrictions d'accès à l'enseignement supérieur ?

R : Traditionnellement, les établissements d'enseignement supérieur exigeaient un diplôme de fin d'études secondaires pour pouvoir suivre leurs cours. Bien que les examens de fin d'études secondaires (qui interviennent généralement entre 17 et 19 ans ou à la fin d'une formation pour adultes) restent une porte d'entrée vers l'enseignement supérieur, les établissements deviennent plus flexibles et l'apprentissage formel et informel est souvent accepté. Les acquis antérieurs – qu'ils soient formels ou informels – peuvent également être acceptés.

Aucune **restriction discriminatoire** telle que la religion, les convictions politiques, le sexe, l'orientation sexuelle, etc. n'est pratiquée à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Toutefois, on peut demander aux étudiants étrangers d'obtenir un **visa**. Veuillez consulter la FAQ dédiée à ce sujet.

Des dispositions spéciales sont généralement prises pour les étudiants avec un **handicap**. Chaque établissement devra être consulté à ce sujet.

Certains pays (par exemple l'Allemagne ou le Royaume-Uni) possèdent un **système universitaire d'élite**. L'entrée ces établissements se fait sous réserve d'un certain niveau académique.

Le **financement des études** peut constituer un autre obstacle à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Veuillez vous référer à la question « *Comment fonctionne le paiement des frais d'inscription ?* ».



Q : Est-il possible d'obtenir un visa étudiant ?

R : Tout étudiant ne détenant pas de passeport européen doit demander un **visa Schengen**. « Schengen » fait référence à une zone en Europe comprenant 22 pays de l'UE et 4 pays non-membres de l'UE qui ont aboli le contrôle des frontières et des passeports. Pour des informations générales sur l'espace Schengen, cliquez [ici](#). Pour plus d'informations sur les visas pour l'espace Schengen, cliquez [ici](#). Pour les visas en dehors de l'espace Schengen, il convient de contacter le ministère compétent du pays concerné.

Q : Quels sont les différents domaines d'étude disponibles ?

R : Cela dépend du pays et de l'établissement. Comme point de départ, il est recommandé de consulter les sites « [Study in Europe](#) » ou « [StudyLink](#) ». « [Top Universities](#) » et « [The Times Higher Education](#) » sont également des ressources utiles.

Q : Comment faire valider/reconnaître officiellement mes diplômes d'études supérieures ?

R : Cette procédure est généralement connue sous le nom de « **validation** ». « VNIL » [Validation of Non-formal and Informal Learning] désigne la Validation de l'apprentissage non formel et informel ; « VPL » [Validation of Prior Learning] désigne la Validation des acquis de l'expérience (VAE). En d'autres termes, les qualifications formelles ne sont pas les seules à être reconnues pour avoir accès à l'enseignement supérieur.

En Europe, il est possible de faire reconnaître ou valider les diplômes de l'enseignement supérieur provenant de **pays non européens**. Toutefois, bien qu'un certain nombre d'initiatives européennes soient soutenues à la fois par l'Union européenne et par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les procédures diffèrent d'un pays à l'autre. Pour plus d'informations, veuillez consulter le guide « **Bienvenue à la validation** ».

Des informations générales sur les procédures de reconnaissance de parcours académique ainsi que des informations par pays sont fournies par l'[organisation Enic-Naric](#). Le réseau ENIC (Réseau européen des Centres nationaux d'information sur la reconnaissance et la mobilité universitaires) a été créé par le Conseil de l'Europe et l'UNESCO. Le réseau ENIC coopère étroitement avec le réseau NARIC de l'Union européenne. Pour accéder aux informations sur les procédures de reconnaissance académique, cliquez [ici](#).

Q : Quels sont les documents nécessaires pour s'inscrire dans l'enseignement supérieur ?

R : Cela dépend du pays et de l'établissement visés. Ces documents peuvent inclure les diplômes ou attestations de diplômes, un acte de naissance, un certificat d'enregistrement dans le pays, une copie du passeport/visa, un certificat de santé.

Le site internet [Enic-Naric](#) donne des informations par pays, cliquez [ici](#).



Q : Que faire si les documents requis ne sont pas disponibles ?

R : Il n'y a pas de règle générale à ce sujet pour tous les pays européens, mais la plupart d'entre eux reconnaissent que dans certaines circonstances (par exemple dans le cas de personnes fuyant un pays) les documents ne seront pas disponibles. En fait, l'article VII de la Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la Région Européenne du Traité de Lisbonne de 1997 du Conseil de l'Europe stipule ce qui suit : *« Chaque Partie prend toutes les mesures possibles et raisonnables dans le cadre de son système éducatif, en conformité avec ses dispositions constitutionnelles, légales et administratives, pour élaborer des procédures appropriées permettant d'évaluer équitablement et efficacement si les réfugiés, les personnes déplacées et les personnes assimilées aux réfugiés remplissent les conditions requises pour l'accès à l'enseignement supérieur, la poursuite de programmes d'enseignement supérieur complémentaires ou l'exercice d'une activité professionnelle et ce même lorsque les qualifications obtenues dans l'une des Parties ne peuvent être prouvées par des documents les attestant »*. Pour plus d'informations sur la convention, cliquez [ici](#).

La plupart des pays/établissements offrent une **procédure de validation** dans le cadre de laquelle les acquis sont vérifiés/reconnus. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au guide [« Bienvenue à la validation »](#).

Le site [Enic-Naric](#) donne des conseils aux établissements confrontés à la question des réfugiés qui souhaitent s'inscrire comme étudiants mais n'ont pas les documents nécessaires. Enic-Naric fait des recommandations pour la mise en place d'un processus visant à garantir un traitement équitable des réfugiés. Veuillez cliquer [ici](#) pour plus de renseignements.

Q : Comment fonctionne le paiement des frais d'inscription ?

R : Le système européen d'enseignement supérieur **repose en grande partie sur un financement public** et les frais de scolarité sont souvent relativement faibles (par rapport aux États-Unis), voire inexistantes. Dans certains pays, une distinction est faite entre les citoyens de l'UE et les non-ressortissants de l'UE. En Autriche et en Allemagne, il n'y a pas de frais de scolarité dans les universités d'État à l'heure actuelle, mais les universités des sciences appliquées des Länder peuvent en exiger. Au Royaume-Uni en revanche, les frais de scolarité sont actuellement de l'ordre de 9 000 £ par an pour les étudiants de l'UE. Les étudiants potentiels doivent se renseigner auprès de l'établissement auquel ils souhaitent s'inscrire. En outre, les frais de logement et de subsistance, les livres, les copies d'examens, les frais de transport, etc. doivent également être pris en compte.

L'[Agence des Nations Unies pour les réfugiés – le HCR](#) – s'est engagée à promouvoir l'accès des réfugiés à l'enseignement supérieur. Au cours des 25 dernières années, il a aidé financièrement plus de 2 300 réfugiés à étudier dans des établissements d'enseignement supérieur grâce à des bourses d'études. Le programme s'appelle [« DAFI »](#).

Pour [les réfugiés qui vivent et étudient en Allemagne](#), le **DAAD**, l'[Office allemand d'échanges universitaires](#), fournit des informations concernant le problème des documents manquants, le financement, l'admission dans les universités allemandes et plus encore.



Certains établissements d'enseignement supérieur proposent des conditions financières avantageuses aux réfugiés. Veuillez consulter la FAQ « Existe-t-il en Europe des organisations d'enseignement supérieur qui soutiennent spécifiquement les réfugiés ? ».

Q : Existe-t-il en Europe des organisations d'enseignement supérieur qui soutiennent spécifiquement les réfugiés ?

R : Oui. Certains établissements d'enseignement supérieur en Europe ont **des dispositions spéciales pour aider** les réfugiés qui voudraient entamer (ou reprendre) des études supérieures. Il peut s'agir de coaching, de conseils, de programmes spéciaux de mise à niveau, d'aide à l'enseignement des langues, de permissions accordées aux réfugiés d'assister à certains cours, de bourses, de dispenses de frais d'inscription, etc. En voici quelques exemples :

- **L'Université Louis-et-Maximilien de Munich** donne [des informations sur l'accès aux études pour les réfugiés et les demandeurs d'asile, y compris des FAQ](#).
 - **L'Université de Barcelone** a mis en place un [programme d'aide aux réfugiés](#) qui comprend des mesures en faveur de personnes fuyant la guerre civile en Syrie.
 - **Hochschule Magdeburg-Stendal** : Cet établissement propose des [services spéciaux aux réfugiés](#), notamment des offres de conseils, de cours de langue et d'intégration.
 - **La Freie Universität Berlin** a développé un programme intitulé « [Bienvenue à la Freie Universität Berlin](#) » qui offre aux futurs étudiants qualifiés qui ont dû quitter leur pays d'origine la possibilité de suivre gratuitement des cours et de profiter de certaines autres offres de formation, les préparant ainsi à entamer un cursus diplômant.
 - [Stiftung Universität Hildesheim](#)
 - [Université de Groningen](#)
 - [Université de Bologne](#)
 - [Université des sciences appliquées Emden/Leer](#)
 - [Université de Duisburg/Essen](#)
 - [ICLON](#), Leiden (Pays-Bas)
 - [TU - Université technique de Dortmund](#)
 - [Université de Strasbourg](#)
 - [Université Paris 1, Panthéon Sorbonne](#)
 - [Université Bordeaux Montaigne](#)
- En France, deux réseaux ont été créés pour soutenir les projets de reprise ou poursuite d'études des migrants :
- Le réseau d'études supérieures et orientation des migrants et exilés (Résume) : RESOME est un collectif constitué d'étudiant.e.s, de professeur.e.s, de personnes solidaires, d'associations et de groupes informels, qui œuvre aux côtés des réfugié.e.s et migrant.e.s pour favoriser l'accès à l'enseignement supérieur et faciliter l'orientation de tous les étudiant.e.s exilé.e.s, ainsi que l'apprentissage du français pour tous et toutes.
Il s'agit d'une organisation apaisane à but non lucratif.
<https://www.resome.org/>



VINCE

- Le réseau MENs (migrants dans l'enseignement supérieur).
- Il rassemble des établissements d'enseignement supérieur, des associations et organisations publiques ou privées.
- Les membres du réseau s'engagent à développer et favoriser une politique volontariste en matière d'accueil des étudiants et chercheurs en exil (c'est-à-dire des étudiants dont la présence en France repose sur une demande de protection, réfugiés, sous protection subsidiaire, demandeurs d'asile et chercheurs en exil) dans les établissements et cursus d'enseignement supérieur français.
- Le réseau se donne comme objectifs principaux de :
 - Favoriser et accompagner l'orientation, l'inscription et la reprise d'études, l'apprentissage du français, la reconnaissance des qualifications, la validation des acquis et faciliter l'accompagnement social et administratif pour permettre des conditions de vie et d'études optimales, d'étudiants et chercheurs en exil, dans les établissements d'enseignement supérieur français
 - Coordonner et représenter ses membres, porter les questionnements, propositions ou revendications auprès des partenaires et autorités compétentes, après validation collective des prises de positions
 - Mutualiser les bonnes pratiques, diffuser et échanger les informations et documents, mettre à disposition des outils communs pour mener au mieux la mission principale du réseau. Pour cela le réseau s'organise autour de temps, de groupes et d'espaces de travail partagés

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les organisations listées ci-dessous soutiennent également les réfugiés qui souhaitent accéder à l'enseignement supérieur :

- L'[Union européenne](#) soutient un certain nombre de projets visant à aider les réfugiés à accéder à l'enseignement supérieur, dont le projet [VINCE](#). Un autre projet cofinancé par l'UE, [inHERE](#), vise à renforcer le partage des connaissances, le soutien par les pairs et le partenariat universitaire pour faciliter l'intégration et l'accès des réfugiés dans les établissements européens d'enseignement supérieur.
- La [Commission européenne](#) soutient l'intégration des migrants et des réfugiés dans l'enseignement supérieur. La Commission finance des projets et diffuse les bonnes pratiques dans ce domaine. Les compétences linguistiques et la reconnaissance des qualifications sont des questions clés pour ces groupes. La Commission a produit une liste de pratiques instructives dans laquelle certains établissements proposent d'aider les réfugiés à accéder à l'enseignement supérieur. Cette liste est le fruit des réponses à une enquête de l'UE lancée par la Commission européenne le 24 septembre 2015 auprès des universités et des organisations étudiantes. [TO BE DELETED] Elle a été complétée suite à un atelier organisé le 6 octobre 2015 avec 25



représentants des agences nationales Erasmus+, des universités et des organisations étudiantes. L'objectif n'est pas d'être exhaustif, mais de partager certaines pratiques en vigueur dans différentes parties de l'UE. La liste peut être consultée [ici](#).

- **Kiron** est une start-up à visée sociale qui aide les réfugiés à accéder gratuitement à l'enseignement supérieur. Kiron se propose d'aider les réfugiés ou les demandeurs d'asile à entamer ou poursuivre des études au niveau universitaire. L'idée derrière Kiron : étudiez dès maintenant grâce nos cours en ligne et obtenez votre diplôme « hors ligne » plus tard dans l'une de nos universités partenaires.
- L'**Agence des Nations Unies pour les réfugiés – le HCR** – s'est engagée à promouvoir l'accès des réfugiés à l'enseignement supérieur.
- L'**Association européenne de l'Université** (AEU) s'est engagée à permettre aux réfugiés d'étudier dans des établissements d'enseignement supérieur partout en Europe. Sa déclaration de politique générale peut être lue [ici](#). L'association a lancé en décembre 2015 [une campagne cartographique d'accueil des réfugiés](#) qui a rassemblé près de 250 initiatives provenant d'établissements d'enseignement supérieur et d'organisations connexes dans 31 pays. Cliquez sur la [carte interactive](#) pour obtenir le détail des initiatives des différents établissements dans le monde.
- L'**Union des étudiants européens** a publié [un rapport](#) sur les initiatives prises dans un certain nombre de pays européens.
- En **Allemagne**, le **DAAD** [Deutscher Akademischer Austauschdienst], l'Office allemand d'échanges universitaires, soutient les réfugiés qui souhaitent accéder à l'enseignement supérieur.
- Aux **Pays-Bas**, la **Fondation pour les étudiants réfugiés** (UAF) propose une aide aux réfugiés qui souhaitent poursuivre des études supérieures. **Nuffic**, l'organisation néerlandaise pour l'internationalisation de l'éducation, offre également [des conseils aux réfugiés qui souhaitent accéder à l'enseignement supérieur](#).
- Le **Danemark** propose un [dispositif visant à aider les réfugiés à accéder à l'enseignement supérieur](#) grâce à une coopération entre la Danish National Union of Students, Students Support Refugees, Social Science Across Borders et Student House Copenhagen.
- En **France**, un réseau d'universités s'est constitué mi-septembre 2017, le réseau MEnS (Migrants dans l'enseignement supérieur), il réunit 40 établissements impliqués dans l'accueil de migrants.

Au nom de leur responsabilité sociale d'institutions citoyennes (établissements d'enseignement supérieur, associations, organisations publiques ou privées), engagées en faveur de projets de solidarité, de création de lien social, au cœur de la société et des territoires, les membres du réseau MEnS s'engagent à développer et favoriser une politique volontariste en matière d'accueil des étudiants et chercheurs en exil (c'est à dire des étudiants dont la présence en France repose sur une demande de protection - réfugiés, sous protection subsidiaire, demandeurs d'asile ; et chercheurs en exil), dans les établissements et cursus d'enseignement supérieur français.



- Le réseau se donne comme objectifs principaux de :
 - Favoriser et accompagner l'orientation, l'inscription et la reprise d'études, l'apprentissage du français, la validation des niveaux et diplômes, et faciliter l'accompagnement social et administratif pour permettre des conditions de vie et d'études optimales, d'étudiants et chercheurs en exil, dans les établissements d'enseignement supérieur français.
 - Coordonner et représenter ses membres, porter les questionnements, propositions ou revendications, auprès des partenaires et autorités compétentes, après validation collective des prises de positions dans les conditions explicitées ci-après.
 - Mutualiser les bonnes pratiques, diffuser et échanger les informations et documents, mettre à disposition des outils communs pour mener au mieux la mission principale du réseau. Pour cela, le réseau s'organise autour de temps, de groupes et d'espaces de travail partagés.

Il existe également un collectif dont le nom est RESOME (Réseau d'études supérieures et Orientation des Migrants et exilés) C'est un collectif constitué d'étudiant.e.s, de professeur.e.s, de personnes solidaires, d'associations et de groupes informels, qui œuvre aux côtés des réfugié.e.s et migrant.e.s. Il s'agit d'une organisation apolitique à but non lucratif. Ce collectif n'est ni un organisme public ni une université et cherche à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur et faciliter l'orientation de tous les étudiant.e.s exilé.e.s, ainsi que l'apprentissage du français pour tous et toutes.

Q : Sous quelles conditions un migrant peut-il reprendre ses études dans son pays d'origine après avoir étudié dans l'UE ?

R : Si un étudiant entre dans l'enseignement supérieur en Europe et retourne ensuite dans son pays d'origine, la question de savoir si ses études en Europe seront reconnues dans le pays d'origine dépendra de ce pays. L'étudiant devra contacter le ministère de l'Éducation du pays concerné.

Syrie : L'Agence exécutive de l'Union européenne pour l'éducation, l'audiovisuel et la culture (EACEA) a publié en avril 2012 une étude Tempus sur « l'état d'avancement du processus de Bologne dans les pays partenaires Tempus », intitulée **Reconnaissance des qualifications étrangères en Syrie :**

Ratification de la Convention de reconnaissance de Lisbonne	Non
Reconnaissance des diplômes étrangers pour les études universitaires	Reconnaissance des études universitaires par les autorités gouvernementales centrales ou régionales
Reconnaissance des diplômes étrangers pour l'emploi professionnel	Reconnaissance de l'emploi professionnel par les autorités gouvernementales centrales ou régionales



*http://eacea.ec.europa.eu/tempus/tools/documents/bologna2012_mapping_country_12050_8_v02.pdf; p. 53 (NB : Il convient de vérifier la validité de ce document, qui a été publié en 2012).



Information sur la vie étudiante

Q : Comment les étudiants sont-ils soutenus en matière de transport, de santé et de financement ?

R : Il n'y a pas de règle générale à ce sujet pour tous les pays européens. Concernant les **transports publics**, dans certaines villes universitaires les étudiants peuvent bénéficier de leur gratuité ou au moins de tarifs avantageux. L'établissement ou le syndicat étudiant devraient être en mesure de fournir de plus amples renseignements.

L'**assurance maladie** est généralement obligatoire en Europe, mais chaque pays a un système différent. Dans l'Union européenne, un citoyen a le droit aux mêmes soins de santé que les citoyens assurés du pays dans lequel il se trouve. Pour plus d'informations sur la carte européenne d'assurance maladie, cliquez [ici](#). Les soins de santé pour les migrants dépendront de leur situation et du pays dans lequel ils se trouvent.

Certains pays ou établissements proposent un **financement** pour les réfugiés. Des subventions ou des prêts peuvent être disponibles mais dépendront du pays/de l'établissement. Consultez la FAQ sur le financement.

Q : Existe-t-il un syndicat étudiant et quel(s) soutien/services offre-t-il ?

R : Un syndicat étudiant est une **organisation étudiante** présente dans de nombreux établissements d'enseignement supérieur en Europe. Habituellement, les représentants sont élus par les étudiants eux-mêmes. Dans les grands établissements, le syndicat étudiant peut avoir son propre bureau. Il propose des activités sociales, une représentation et un soutien scolaire aux étudiants. Par exemple, si un étudiant estime qu'il est traité injustement par l'établissement, le syndicat étudiant peut le conseiller. Les étudiants sont généralement obligés d'adhérer au syndicat étudiant et une petite cotisation doit être payée.

L'[Union des étudiants d'Europe](#) (ESU) est l'organisation qui fédère 45 syndicats d'étudiants dans 38 pays. L'objectif de l'ESU est de représenter et de promouvoir les intérêts éducatifs, sociaux, économiques et culturels des étudiants au niveau européen auprès de tous les organismes concernés et en particulier l'Union européenne, le Groupe de suivi de Bologne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO. Par l'intermédiaire de ses membres, l'ESU représente environ 15 millions d'étudiants en Europe. Une liste de ses membres avec leurs coordonnées dans les pays européens peut être consultée [ici](#).



Q : Les établissements d'enseignement supérieur proposent-ils des logements ?

R : Très souvent, **des résidences universitaires** sont disponibles. En général, des annonces d'hébergement privé pour les étudiants sont également consultables sur les panneaux d'affichage. Certains grands établissements disposent d'un bureau ou d'un système centralisé qui aide les étudiants à trouver un logement. Il convient de contacter l'établissement pour obtenir de plus amples renseignements.

Q : Vers qui peuvent se tourner les élèves qui rencontrent des difficultés ?

R : Les associations étudiantes sont un bon point de départ pour obtenir des conseils. Veuillez vous référer à la question sur le soutien et les services offerts par le syndicat étudiant dans ce guide, qui comprend une liste des associations étudiantes dans les différents pays européens.



Sites Web et documents utilisés dans ce guide

- Council of Europe, Treaty Office; Convention on the Recognition of Qualifications concerning Higher Education in the European Region / Treaty no. 165:
<http://www.coe.int/en/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/165>
- Deutscher Akademischer Austauschdienst (DAAD)/German Academic Exchange Service:
<https://www.daad.de/en/>
- enic-naric (a joint initiative of the European Commission, the Council of Europe and UNESCO providing information on recognising academic and professional qualifications):
<http://enic-naric.net/>
- enic-naric; Recognised HEIs:
<http://www.enic-naric.net/recognised-heis.aspx>
- enic-naric; Academic Recognition Procedures:
<http://www.enic-naric.net/academic-recognition-procedures.aspx>
- enic-naric; Country Pages:
<http://www.enic-naric.net/country-pages.aspx>
- enic-naric; Documents required for recognition procedures:
<http://www.enic-naric.net/documents-required-for-recognition-procedures.aspx>
- enic-naric; Recognise qualifications held by refugees – guide for credential evaluators:
<http://www.enic-naric.net/recognise-qualifications-held-by-refugees.aspx>
- European Commission:
<http://ec.europa.eu/>
- European Commission; Employment, Social Affairs and Inclusion:
<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=559&langId=en>
- European Commission; Inspiring practices: Higher Education helping newly arrived refugees - Recognition of skills, access to HE and Integration of Researchers;
http://ec.europa.eu/dgs/education_culture/repository/education/policy/higher-education/doc/inspiring-practices-refugees-skills-recognition_en.pdf
- European Commission; Lifelong Learning Programme (updated 2017):
http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme_en
- European Commission; Schengen Area:
https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/policies/borders-and-visas/schengen_en
- European Commission; The Bologna Process and the European Higher Education Area (updated 2017):
http://ec.europa.eu/education/policy/higher-education/bologna-process_en
- European Commission; Visa Policy:
https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/policies/borders-and-visas/visa-policy_en
- European Students' Union:
<https://www.esu-online.org/>
- European Students' Union; Full Member Directory:
<https://www.esu-online.org/about/full-member-directory/>
- European Students' Union; Report: Refugees Welcome? Recognition of Qualifications held by Refugees and their Access to Higher Education in Europe – Country Analyses (April



2017):

https://www.esu-online.org/wp-content/uploads/2017/05/ESU-Are-Refugees-Welcome_-_WEBSITE-1.compressed-1.pdf

- European Tertiary Education Register (ETER) (a database of higher education institutions in Europe):
<https://www.eter-project.com/>
- European Union:
<https://europa.eu/>
- European Union; Higher Education in Syria (updated 2012):
http://eacea.ec.europa.eu/tempus/participating_countries/overview/syria_tempus_country_fiche_final.pdf
- European Union's Education, Audiovisual and Cultural Executive Agency (EACEA):
https://eacea.ec.europa.eu/homepage_en
- European Union's Education, Audiovisual and Cultural Executive Agency (EACEA); Tempus study of the "State of Play of the Bologna Process in the Tempus Partner Countries" (April 2012):
http://eacea.ec.europa.eu/tempus/tools/documents/bologna2012_mapping_country_120_508_v02.pdf
- European University Association (EUA):
<http://www.eua.be/>
- European University Association (EUA); European Universities' Response to the Refugee Crisis (October 2015):
<http://www.eua.be/Libraries/press/european-universities-response-to-the-refugee-crisis.pdf?sfvrsn=8>
- European University Association (EUA); Refugee's Welcome Map (February 2017):
<http://refugeeswelcomemap.eua.be/Editor/Visualizer/Index/48>
- European University Association (EUA); Refugee's Welcome Map Campaign (February 2017):
<http://www.eua.be/activities-services/news/newsitem/2017/02/06/newly-updated-eua-refugees-welcome-map-one-year-of-support-for-refugee-students-and-researchers>
- Freie Universität Berlin; Welcome to Freie Universität Berlin:
<http://www.fu-berlin.de/en/sites/welcome/index.html>
- Hochschule Magdeburg; Integration of Political Refugees with Academic Backgrounds or Ambitions:
<https://www.hs-magdeburg.de/en/the-university/international/routes-to-the-university/studying-for-refugees.html>
- ICLON, Leiden:
<https://www.universiteitleiden.nl/en/iclon>
- inHERE – Higher Education supporting Refugees in Europe:
<https://www.inhereproject.eu/>
- Kiron:
<https://kiron.ngo/kiron-navigator/the-kiron-idea/>
- Kultusministerkonferenz – Zentralstelle für ausländisches Bildungswesen:
<http://anabin.kmk.org/anabin.html>



- Ludwig-Maximilians-University Munich; Information on studying for refugees and asylum-seekers:
http://www.en.uni-muenchen.de/students/degree/admission_info/informationen_fluechtlinge/index.html
- National Agency for Higher Education (NORRIC), Sweden (2003); Higher Education in Iraq:
<http://norric.org/files/education-systems/Iraq%202003>
- Nuffic; The Dutch organization of internationalization in education:
<https://www.nuffic.nl/en>
- Nuffic; The Afghan education system described and compared with the Dutch system (November 2015):
<https://www.nuffic.nl/en/publications/find-a-publication/education-system-afghanistan.pdf>
- Nuffic; The Iraqi education system described and compared with the Dutch system (January 2015):
<https://www.nuffic.nl/en/publications/find-a-publication/education-system-iraq.pdf>
- Nuffic; The Syrian education system described and compared with the Dutch system (December 2015):
<https://www.nuffic.nl/en/publications/find-a-publication/education-system-syria.pdf>
- Nuffic; Refugees in the Netherlands:
<https://www.nuffic.nl/en/news/news-topics/refugees/refugees>
- Project Student Refugees, Denmark:
<http://www.studentrefugees.dk/>
- Stiftung Universität Hildesheim; Refugees:
<https://www.uni-hildesheim.de/en/io/refugees/>
- Study in Europe:
<https://www.studyineurope.eu/>
- Study in Germany; Information for Refugees:
https://www.study-in.de/landingpage/refugees/information-for-refugees-in-english_39092.php
- StudyLink:
<https://studylink.com/study-in-europe/>
- The Times Higher Education
<https://www.timeshighereducation.com/student/best-universities/best-universities-europe>
- Top Universities
<https://www.topuniversities.com/where-to-study/region/europe/guide>
- TU Technical University Dortmund; Offers for Refugees:
http://www.aaa.tu-dortmund.de/cms/en/International_Students/Offers-for-refugees/index.html
- UAF, The Netherlands; Foundation for Refugee Students UAF:
<https://www.uaf.nl/home/english>
- UNESCO World data on Education/Iran:
http://www.ibe.unesco.org/fileadmin/user_upload/Publications/WDE/2010/pdf-versions/Islamic_Republic_of_Iran.pdf



- UNESCO World data on Education/Nigeria:
http://www.ibe.unesco.org/fileadmin/user_upload/Publications/WDE/2010/pdf-versions/Nigeria.pdf
- UNESCO World data on Education/Sudan:
http://www.ibe.unesco.org/fileadmin/user_upload/Publications/WDE/2010/pdf-versions/Sudan.pdf
- UNHCR; DAFI Scholarships:
<http://www.unhcr.org/dafi-scholarships.html>
- United Nations Refugee Agency (UNHCR):
<http://www.unhcr.org/>
- Université Bordeaux Montaigne
<http://www.u-bordeaux-montaigne.fr/en/index.html>
- Université de Paris 1, Panthéon Sorbonne
<https://www.univ-paris1.fr/en/international/refugee-students-reception/>
- University of Applied Sciences Emden/Leer; Flüchtlinge als Ergänzungshörer:
<http://www.hs-emden-leer.de/en/research-transfer/projects/research-and-counselling-centre-for-refugees/fluechtlinge-als-ergaenzungshoerer.html>
- University of Barcelona; Refugee Support Programme:
http://www.ub.edu/web/ub/en/menu_eines/noticies/2015/09/028.html
- University of Bologna; Unibo for Refugees:
<http://www.unibo.it/en/services-and-opportunities/study-grants-and-subsidies/exemptions-and-incentives/unibo-for-refugees>
- University of Duisburg/Essen; Offers for Refugees:
<https://www.uni-due.de/en/refugees.php>
- University of Groningen; Refugees who qualify for higher education:
<http://www.rug.nl/education/hoger-opgeleide-vluchtelingen?lang=en>
- University of Strasbourg
http://www.en.unistra.fr/index.php?id=21579&tx_ttnews%5Btt_news%5D=11613&L=0&cHash=56e911c6b7aaf5d7a929585167aa59a9
- VINCE – Validation for Inclusion of New Citizens in Europe:
<http://vince.eucen.eu/>
- Wikipedia: Higher Education in Afghanistan:
https://en.wikipedia.org/wiki/Higher_education_in_Afghanistan
- Wikipedia: List of Education Articles per Country:
https://en.wikipedia.org/wiki/List_of_education_articles_by_country



Partager, c'est prendre soin des autres



Ce travail est sous licence [Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International License](#).

Citation

Kalaschek, A. au nom du consortium VINCE (Ed.) (2018) : *Guide pratique – Bienvenue dans l'enseignement supérieur*. Bruxelles : eucen. Sous licence [Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International License](#).